



Bulletin d'inscription 2026

À retourner au plus tard le **jeudi 25 juin 2026**
Par mail à : videgrenier.genissieux@gmail.com

Ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'association ASG Foot, 20 rue Simon CHOPIN à l'ancienne Mairie

* COORDONNÉES et ATTESTATION SUR L' HONNEUR

Je soussigné(e),

NOM :

PRENOM :

Né(e) le / / à

ADRESSE :

CP : VILLE :

TELEPHONE : / / / /

MAIL :

- ✓ Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels usagers.
- ✓ Déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à, le / / 2026

Signature

Dans le cadre du règlement général de la protection des données, les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées pour le Vide Grenier du 28 Juin 2026 et sont destinées uniquement au service administratif.

PIÈCES À
JOINDRE

- ✓ La photocopie (R/V) de ma carte d'identité ou carte professionnelle
- ✓ Un chèque à l'ordre de **l'association ASG FOOT** selon les mètres linéaires souhaités :
 - 5 ml soit 15€
 - 10 ml soit 30€
 - 15 ml soit 45€
 - 20 ml soit 60€
 - 25 ml soit 75€
 - 30 ml soit 90€

Règlement (À conserver)

- Le vide grenier est ouvert à tous, professionnels et occasionnels, conformément aux lois en vigueur.
- Les exposants professionnels doivent être munis de leur carte professionnelle à jour, K.bis ou registre du commerce.
- Les exposants occasionnels doivent être munis d'une pièce d'identité.
- Les textes précisent que le particulier ne peut exposer que des objets personnels et usagés pour la revente.
- Sont interdits sur les stands : armes, alimentaire, animaux, plantes et articles neufs.
- Déballage à partir de 6 heures - emplacement réservé jusqu'à 8h30.
- Le prix du stand est fixé à 15,00€ pour 5 mètres linéaires minimum (30€ pour 10m, 45€ pour 15m etc...)
- Pour un problème de bon voisinage, prévoir entre les stands un espace de circulation.
- Les exposants sont placés par les organisateurs.
- Il est demandé de respecter les passages de sécurité (Pompiers, SAMU, ...).
- Les exposants sont responsables de leur stand pendant toute la durée de la manifestation.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de partir - remballage à 19h.
- L'organisation ne prend pas la responsabilité des conditions atmosphériques (pas de remboursement).

Formulaire d'inscription :

Téléchargeable sur www.genissieux.fr ou disponible à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture